



*La microchirurgie innovante du dos*

## Communiqué de presse

### **Vexim annonce le succès de son augmentation de capital par émission d'actions assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAAR) par placement privé d'un montant de 5 millions d'euros**

**Toulouse, le 4 décembre 2014 - VEXIM (FR0011072602 – ALVXM / Eligible PEA-PME)**, société de dispositifs médicaux spécialisée dans le traitement mini-invasif des fractures vertébrales, annonce ce jour le succès de son opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant total de 4.999.994,65 euros.

**Vincent Gardès, Directeur Général de VEXIM, a déclaré à cette occasion :** « *Cette levée de fonds va nous permettre de sécuriser davantage notre structure financière et rejoindre ainsi la catégorie restreinte d'entreprises medtech innovantes, à forte croissance internationale, forte marge brute et bénéficiaires. En effet, grâce aux moyens financiers issus de ce placement privé, nous pouvons développer à un rythme toujours soutenu notre réseau de ventes international, tout en continuant à maîtriser notre structure de coûts. Cela devrait permettre à VEXIM d'atteindre le seuil de rentabilité opérationnelle au cours de l'année 2015. De plus, l'étude qui devrait contribuer à l'approbation du SpineJack® aux Etats-Unis est désormais, en l'état des modalités de cette étude validées par la Food and Drug Administration (FDA – autorité de santé américaine), totalement financée. Cette étude sera menée dans des conditions particulièrement avantageuses, puisqu'elle devrait inclure un nombre restreint de patients (150), suivis pendant 12 mois uniquement dans des centres européens. Ainsi, toutes les conditions sont réunies pour permettre à VEXIM d'atteindre son objectif de devenir leader dans le traitement des fractures vertébrales ».*

A l'issue de ce placement, VEXIM va procéder à l'émission de 460.829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014. Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

## NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions VEXIM sera de 6.343.474 actions. Les actions nouvelles émises immédiatement dans le cadre de l'opération, représenteront 7,3% du capital de la société. En cas d'exercice de l'intégralité des BSAAR, le nombre total d'actions VEXIM sera de 6.650.693 actions. Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSAAR pourraient ainsi représenter 4,6% du capital de la société. Le pourcentage maximal de dilution issue des actions nouvelles et de l'exercice des BSAAR serait donc de 11,5%.

Les actions nouvelles seront assimilables aux actions existantes. Elles seront cotées sur le marché Alternext d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0011072602. Le règlement-livraison devrait intervenir le 9 décembre 2014.

Les BSAAR, d'une maturité de trois ans, feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris simultanément à l'admission des actions nouvelles (soit le 9 décembre 2014), sous le code ISIN FR0012353530. Les actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAAR porteront jouissance courante et feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Swisslife Banque Privée a agi en qualité de Chef de file et Teneur de livre de ce placement. VEXIM est accompagnée par Brunswick Société d'Avocats sur les aspects juridiques de l'opération.

\*\*\*

### A propos de VEXIM, La microchirurgie innovante du dos

Basée à Balma, près de Toulouse, VEXIM est une société de dispositifs médicaux, créée en 2006. Elle s'est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour le traitement des pathologies traumatiques du rachis. Bénéficiant du soutien financier des actionnaires historiques, Truffle Capital<sup>1</sup> et Banexi Ventures Partners, ainsi que d'aides publiques OSEO, VEXIM a conçu et commercialise le SpineJack®, un implant unique capable de redonner à une vertèbre fracturée sa hauteur initiale et restaurer l'équilibre de la colonne vertébrale. La Société compte actuellement 59 employés. Elle dispose de sa propre force commerciale en France, Allemagne, Italie, Espagne, Suisse et au Royaume-Uni ainsi que de distributeurs notamment en Argentine, Inde, Taiwan, Belgique, Afrique du Sud, Colombie, Panama, Venezuela, Chili et Equateur et dans les pays suivants où l'enregistrement du produit est en cours : Mexique, Brésil et Pérou.

VEXIM est cotée sur le marché Alternext à Paris depuis le mois de mai 2012.

Pour de plus amples informations, visitez : [www.vexim.com](http://www.vexim.com)

### SpineJack®<sup>2</sup>, implant pour le traitement des fractures vertébrales

L'avantage majeur du SpineJack® consiste dans sa capacité à redonner à une vertèbre fracturée sa forme d'origine, restaurer l'anatomie optimale du rachis et assurer ainsi le recouvrement des capacités fonctionnelles du patient ainsi que la neutralisation de la douleur. Grâce à un ensemble d'outils perfectionnés, l'application des implants au sein de la vertèbre s'effectue par voie mini-invasive, sous contrôle radiographique, et en environ 30 minutes, permettant le retour à domicile du patient rapidement après l'intervention. La gamme SpineJack® est composée de 3 implants en titane avec 3 diamètres différents, couvrant ainsi 95% des fractures vertébrales et toutes les morphologies des patients. La technologie SpineJack® bénéficie du soutien des experts scientifiques internationaux du domaine du rachis et d'une protection par des brevets dans le monde entier jusqu'en 2029.

---

<sup>1</sup> Fondée en 2001 à Paris, Truffle Capital est un acteur européen incontournable du capital-risque qui investit et se consacre à la construction de leaders technologiques dans les domaines des Technologies de l'Information, des Sciences de la Vie et de l'Energie. Truffle Capital gère 550 M€ via des FCPR et des FCPI, ces derniers offrant des réductions d'impôts (les fonds sont bloqués de 7 à 10 ans). Pour plus d'informations, visitez [www.truffle.fr](http://www.truffle.fr) et [www.fcpi.fr](http://www.fcpi.fr).

<sup>2</sup> Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé qui porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Se référer à la notice d'utilisation.

## NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

### Contacts

#### VEXIM

#### Vincent Gardès

Directeur général

Tél : +33 5 61 48 48 38

[actionnaires@vexim.com](mailto:actionnaires@vexim.com)

#### NewCap

Investor Relations / Strategic  
Communications

#### Dusan Oresansky /

#### Emmanuel Huynh

Tél : +33 1 44 71 94 92

[vexim@newcap.fr](mailto:vexim@newcap.fr)

#### Alize RP

Relations presse

#### Caroline Carmagnol / Sophie Colin

[vexim@alizerp.com](mailto:vexim@alizerp.com)

Tél : 01 44 54 36 66 / 06 64 18 99 59



- **Nom:** VEXIM
- **Code ISIN:** FR0011072602
- **Mnémonique:** ALVXM
- **Membre de l'indice EnterNext© PEA-PME 150**



### Avertissement

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions VEXIM aux Etats-Unis.